

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 JUILLET 2019

OFFICE DE L'EAU DE GUYANE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° CA-OEG / 19 / 10

Pour : 12  
Contre : 0  
Abstention : 0

PORTANT APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 DE L'EXERCICE 2019

Le mardi 16 Juillet 2019 à 09h00, le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau s'est réuni en salle de la Commission Permanente de la CTG, sous la présidence de Mme Hélène SIRDER, par délégation du Président du Conseil d'Administration M. Rodolphe ALEXANDRE empêché.

Vu les articles L213-13 à L213-20 et R213-59 à R213-77 du Code de l'Environnement relatif à l'organisation des offices de l'eau et de leurs missions,

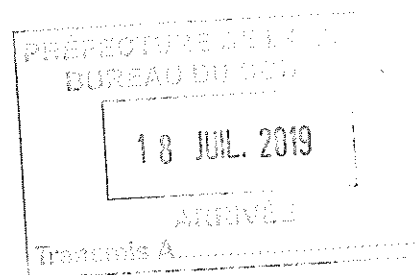
Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les propositions de la Directrice par intérim de l'Office de l'Eau de Guyane,

Le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau délibérant valablement, à l'unanimité.

**DECIDE**

**Article 1** – De voter la décision modificative n°1 de l'exercice 2019 de l'Office de l'Eau de Guyane qui suit :



**DECISION MODIFICATIVE 2019 N°1**

**En section de fonctionnement en recettes :**

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	DIMINUTION SUR CREDITS OUVERTS	AUGMENTATION SUR CREDITS OUVERTS
77	775	Produits des cessions d'immobilisations	- 10 000.00 €	
<b>SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES</b>			<b>- 10 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

**En section de fonctionnement en dépenses :**

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	DIMINUTION SUR CREDITS OUVERTS	AUGMENTATION SUR CREDITS OUVERTS
011	6247	Transport de biens et transports collectifs du personnel	- 10 000.00 €	
<b>SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>			<b>- 10 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

Ainsi délibéré et adopté à Cayenne, par le Conseil d'Administration en séance du jeudi 11 juillet 2019.

Pour le Président  
Par déléguation

  
Hélène SIRDER



PRÉFECTURE DE LA GUYANE  
BUREAU DU COURRIER

18 JUIL. 2019

ARRIVÉE

Transmis A.....